



Guide d'appel d'offres
pour les cours du cheminement
Tremplin DEC (081.06)

REMERCIEMENTS

La Direction des études tient à remercier les membres du Comité du cheminement *Tremplin DEC* qui ont participé à son élaboration (par ordre alphabétique) :

Karine Bonneville
Marilyn Brault
Mylène Damphousse
Benoit Dumas
Alain Girard
Chantal Lacasse
Lucia Lepage
Steve Melanson
Hélène Normandeau
Lise Ste-Marie
Simon Tremblay
Marianne Vézina

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
TABLE DES MATIÈRES.....	III
1. PRÉAMBULE.....	1
2. OBJECTIFS DU GUIDE.....	1
3. PRINCIPES.....	1
4. RÈGLES DE GESTION DES CANDIDATURES POUR LA PRESTATION DES COURS DU CHEMINEMENT <i>TREMPLIN DEC</i>	2
4.1. RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION	2
4.2. RÈGLES POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE POUR LA PRESTATION DES COURS DU CHEMINEMENT <i>TREMPLIN DEC</i>	3
4.3. RÈGLES À RESPECTER AU COURS DES TROIS ANNÉES D'IMPLANTATION DES COURS ASSOCIÉS AU CHEMINEMENT <i>TREMPLIN DEC</i>	3
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
5.1. COMITÉ D'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR L'OFFRE DE COURS DE <i>TREMPLIN DEC</i>	4
5.2. COMITÉ D'IMPLANTATION DE <i>TREMPLIN DEC</i>	4
5.2.1. Bilan d'implantation des cours associés au cheminement <i>Tremplin DEC</i>	5
5.3. DIRECTION DES ÉTUDES	5
6. PROCESSUS D'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR L'OFFRE DE COURS DU CHEMINEMENT <i>TREMPLIN DEC</i>	5
6.1. ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES	5
6.2. ÉLÉMENTS CONTENUS DANS L'APPEL D'OFFRES.....	5
6.3. CRITÈRE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES	6
7. GESTION DU GUIDE	7
7.1. ENTRÉE EN VIGUEUR DU GUIDE.....	7
7.2. ÉVALUATION ET RÉVISION DU GUIDE	7
8. ANNEXES	9
ANNEXE 1 OBJECTIFS ET STANDARDS DES COMPÉTENCES 1006 ET 1007	9
ANNEXE 2 PLAN-CADRE DU COURS EXPLORATION ET ORIENTATION (365-YA0-LG).....	11
ANNEXE 3 PLAN-CADRE DU COURS ACTION RÉUSSITE (365-YA1-LG)	15
ANNEXE 4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES.....	19
ANNEXE 5 FORMULAIRE DE PRÉSENTATION – COURS LIÉS À TREMPLIN DEC.....	20
ANNEXE 6 GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES POUR L'OFFRE DE COURS DU CHEMINEMENT <i>TREMPLIN DEC</i>	22
ANNEXE 7 GRILLE CRITÉRIÉE.....	24

1. PRÉAMBULE

Le cheminement *Tremplin DEC* représente le troisième plus gros effectif étudiant du Collège Lionel-Groulx (entre 300 et 400 étudiantes et étudiants). L'encadrement offert actuellement à ces étudiantes et étudiants ne permet pas de les accompagner adéquatement dans leur projet d'études. Par conséquent, elles ou ils demeurent souvent moins engagés, moins préparés aux études supérieures et moins bien informés en ce qui a trait aux programmes d'études. C'est pourquoi le *Plan d'action concerté de la réussite éducative 2020* a priorisé la mise en place d'une stratégie d'intervention pour la population étudiante inscrite dans le cheminement *Tremplin DEC* (081.06).

Un comité a donc été formé en mars 2018 afin d'analyser la situation propre au Collège, d'élaborer une vision actualisée de ce cheminement et de proposer une nouvelle offre de cours qui permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de la population étudiante cheminant en *Tremplin DEC*. Après plusieurs rencontres des membres du comité, il a été convenu qu'au Collège, cette vision se concrétiserait par la création de deux cours (voir l'annexe 2 et l'annexe 3 pour davantage de détails) qui seront proposés à l'ensemble de la communauté étudiante inscrite dans le cheminement *Tremplin DEC*, et ce, afin de soutenir la persévérance, l'engagement et la motivation. Ces deux cours sont conçus pour être offerts en continuité et seront insérés dans la grille de cours de toutes les étudiantes et de tous les étudiants inscrits dans le cheminement à partir de l'hiver 2020. En complémentarité à ces cours, des « activités particulières » prises en charge par le personnel professionnel (voir annexe 4 pour davantage de détails) contribuent à enrichir l'expérience de cette population étudiante en plus de favoriser l'accès aux divers services du Collège dans une perspective de réussite éducative.

Le présent guide a pour objectif de présenter le processus indiqué pour déposer une candidature afin de se qualifier pour offrir un ou des cours du cheminement *Tremplin DEC*.

2. OBJECTIFS DU GUIDE

Quatre grands objectifs sont visés par le présent *Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC* (081.06) soit :

- mettre en place un processus transparent de gestion des candidatures des cours du cheminement *Tremplin DEC*;
- harmoniser les procédures;
- rendre les procédures accessibles à l'ensemble des intervenantes et des intervenants afin qu'elles soient bien comprises;
- soutenir les départements dans le processus relatif à la mise en candidature pour les cours du cheminement *Tremplin DEC*.

3. PRINCIPES

Trois principes encadrent la réflexion liée à l'offre de cours décrite dans le présent guide.

L'interdisciplinarité

Compte tenu de la dimension à la fois exploratoire et introspective de l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*, il importe d'aborder le contenu de chaque cours à travers plusieurs angles disciplinaires. Ainsi, il est possible

d'offrir une approche pédagogique beaucoup plus inclusive, qui répond aux besoins spécifiques de la population étudiante inscrite dans le cheminement *Tremplin DEC*.¹

La collaboration

La collaboration entre le personnel enseignant et le personnel professionnel est essentielle afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur réussite éducative. La collaboration se traduit dans le respect des compétences et des expertises des diverses intervenantes et des divers intervenants impliqués dans le cheminement *Tremplin DEC*.

L'engagement

Dans le but d'éveiller l'engagement des étudiantes et des étudiants et de favoriser leur réussite éducative, les départements et les diverses intervenantes et les divers intervenants sont appelés, dans un esprit de collaboration, à s'investir avec conviction et enthousiasme auprès de cette communauté étudiante. De plus, une implication volontaire des départements et des diverses intervenantes et des divers intervenants est essentielle lors de la création des cours de ce cheminement et tout au long de l'implantation de ceux-ci.

4. RÈGLES DE GESTION DES CANDIDATURES DES COURS DU CHEMINEMENT *TREMPLIN DEC*

Conformément aux principes énoncés à la section 3 ci-dessus, les règles de gestion des candidatures des cours du cheminement *Tremplin DEC* se présentent comme suit :

4.1. Règles générales d'attribution

- Règle 1 L'implantation du cheminement *Tremplin DEC* est prévue pour une durée de trois ans.
- Règle 2 Un minimum de deux départements et un maximum de trois départements offrent chacun des cours.
- Règle 3 Au maximum, six départements sont sélectionnés pour offrir les deux cours. Lorsqu'un département est sélectionné, il se voit attribuer un minimum de deux groupes par cours.
- Règle 4 Le nombre d'enseignantes et d'enseignants ayant les compétences et le désir d'offrir un même cours doit être de trois ou plus dans le même département.
- Règle 5 Dans une perspective de réussite éducative, les candidatures soumises par chaque département doivent faire la démonstration, à l'aide du formulaire de l'annexe 5, que la valorisation et l'évaluation du français sont importantes.
- Règle 6 Toute proposition de candidature pour les cours du cheminement *Tremplin DEC* ne doit pas générer des coûts supplémentaires (ressources humaines ou matérielles) pour le Collège.

¹ L'interdisciplinarité se distingue de la transdisciplinarité et de la multidisciplinarité. ICRA. (s.d.). Interdisciplinarité. ICRA. Consulté le 05 06, 2019, sur <http://www.icra-edu.org/>
Montréal, Université de. (2014, décembre). La formation interdisciplinaire. Consulté le 05 06, 2019, sur www.umontreal.ca:https://recteur.umontreal.ca/fileadmin/recteur/pdf/documents-institutionnels/La-formation-interdisciplinaire-Piste-de-reflexion-et-de-developpement.pdf
Office québécoise de la langue française. (2019, 07). bdl.olfq.gouv.qc.ca. Consulté le 05 06, 2019, sur Office de la langue française: http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=4336
Université de Sherbrooke. (2019, 05 06). www.usherbrooke.ca. Consulté le 2019, sur Université de Sherbrooke: <https://www.usherbrooke.ca/litt-et-maths/fondements/inter-trans-multi-pluri-ou-intradisciplinarite/>

- Règle 7 Toute proposition de candidature pour les cours du cheminement *Tremplin DEC* est étudiée par le comité d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*. Ces dernières doivent respecter les critères de sélection qui sont présentés à l'annexe 6.
- Règle 8 Lors de situations exceptionnelles, la direction des études peut suspendre l'application de l'une ou l'autre des règles du présent document. Les départements concernés sont alors informés de ce qui explique cette décision.

4.2. Règles pour soumettre une candidature pour les cours du cheminement *Tremplin DEC*

- Règle 9 Pour qu'une candidature soit recevable, la proposition du département doit respecter les exigences du présent guide et être présentée à l'aide du formulaire de l'annexe 5.
- Règle 10 Les départements intéressés à offrir un cours du cheminement *Tremplin DEC* doivent compléter le *formulaire de présentation – cours liés au cheminement Tremplin DEC* (voir l'Annexe 5) pour chaque cours proposé.
- Règle 11 Chaque candidature soumise doit :
- démontrer que le département respecte la version initiale des plans-cadres (voir annexe 2 et l'annexe 3)²,
 - permettre de développer la compétence visée,
 - démontrer que le département possède l'expertise nécessaire pour offrir ce cours,
 - démontrer comment le département conçoit la collaboration dans l'équipe du cheminement *Tremplin DEC* lors de l'implantation des deux cours, et ce :
 - entre les enseignantes et les enseignants qui offrent le même cours,
 - entre l'ensemble du personnel enseignant qui offre les deux cours liés au cheminement *Tremplin DEC*,
 - entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans le cheminement *Tremplin DEC*.

4.3. Règles à respecter au cours des trois années d'implantation des cours associés au cheminement *Tremplin DEC*

- Règle 12 Le département doit contribuer aux travaux liés à l'implantation.
- Règle 13 L'expertise du département pour développer la compétence doit être maintenue au cours de toute l'implantation.
- Règle 14 Chaque département doit valoriser et évaluer le français dans une perspective de réussite éducative.

² Ces versions initiales de plans-cadres sont le résultat du travail de concertation entre les représentants des départements de la formation générale ainsi que celui des sciences humaines ayant reçu une libération afin d'élaborer le nouveau cheminement *Tremplin DEC*. Ces versions initiales de plans-cadres constituent une première ébauche permettant de préciser la version finale au terme des trois années de l'implantation, c'est-à-dire l'hiver 2020, les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 ainsi que l'automne 2022.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

5.1. Comité d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*

Le comité d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC* a le mandat de faire des recommandations à la Direction des études concernant les départements retenus pour la prestation des cours répondant aux règles prévues au présent guide, notamment en justifiant ses recommandations.

De plus, le comité d'analyse doit faire des recommandations concernant l'ensemble du cheminement *Tremplin DEC* conformément aux principes et aux règles de ce guide.

À la fin du processus d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*, le comité d'analyse dresse un bilan et fait, s'il y a lieu, des recommandations sur ce processus à la Direction des études.

Les membres du comité d'analyse doivent souscrire aux principes et aux orientations du cheminement *Tremplin DEC*. Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Trois enseignantes et enseignants nommés par leurs pairs qui proviennent de départements différents;
- La conseillère ou le conseiller pédagogique associé au cheminement *Tremplin DEC*.
- Une conseillère ou un conseiller d'orientation ou une conseillère ou un conseiller en formation scolaire ou en information scolaire.
- L'aide pédagogique individuelle associé au cheminement *Tremplin DEC*.
- La direction adjointe aux études associée au cheminement *Tremplin DEC*.

En tout temps, le comité d'analyse peut inviter, à titre-conseil, les personnes suivantes :

- La conseillère ou le conseiller pédagogique associé à la réussite.
- Une personne représentant les étudiantes et les étudiants.
- Toute autre personne dont la présence est jugée pertinente à l'avancement des travaux du comité d'analyse.

Le comité d'analyse est formé au début du processus de gestion des candidatures de l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC* et dissout une fois ses travaux complétés.

5.2. Comité d'implantation du cheminement *Tremplin DEC*

Le comité d'implantation du cheminement *Tremplin DEC* a pour mandat d'effectuer la gestion courante du cheminement *Tremplin DEC* pendant la durée de l'implantation tel que précisé dans la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation de programme* (PIGEP). Ce comité doit également effectuer le bilan d'implantation du cheminement *Tremplin DEC* à la fin de l'implantation (voir les détails à la section 5.2.1).

Le comité d'implantation est composé des personnes suivantes :

- La direction adjointe des études associée au cheminement *Tremplin DEC*,
- La coordonnatrice ou le coordonnateur responsable de l'organisation scolaire,
- Une conseillère ou un conseiller d'orientation ou une conseillère ou un conseiller en formation scolaire ou en information scolaire,
- L'aide pédagogique individuelle associé au cheminement *Tremplin DEC*,
- La conseillère ou le conseiller pédagogique associé au cheminement *Tremplin DEC*,
- Au moins un membre du personnel enseignant de chacun des départements offrant les cours reliés aux activités favorisant la réussite, dont une enseignante ou un enseignant dégage qui animera ce comité.

En tout temps, ce comité peut inviter, à titre-conseil, les personnes suivantes :

- une personne représentant les étudiantes et les étudiants,
- un membre du comité de la réussite,

- une technicienne ou un technicien en administration travaillant à la direction des études,
- un membre du personnel enseignant des départements offrant les cours reliés aux activités favorisant la réussite et les activités de mise à niveau pendant la durée de l'implantation,
- toute autre personne dont la présence est jugée pertinente à l'avancement des travaux du comité.

5.2.1. Bilan d'implantation des cours associés au cheminement *Tremplin DEC*

Au terme des trois ans, le comité d'implantation et les enseignantes et les enseignants qui ont donné les cours doivent :

- Remettre un bilan d'implantation réalisé à la lumière des informations recueillies tout au long de l'implantation,
- Émettre des recommandations concernant la formule des cours proposés,
- Adopter les plans-cadres,
- Revoir le *Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC* selon les recommandations retenues par le Collège.

5.3. Direction des études

La Direction des études a le mandat de :

- diffuser le présent guide,
- procéder à l'appel des candidatures pour les cours du cheminement *Tremplin DEC*,
- former le comité d'analyse et le comité d'implantation du cheminement *Tremplin DEC*,
- recevoir les recommandations des deux comités liés au cheminement *Tremplin DEC* et en assurer le suivi, s'il y a lieu,
- déterminer les départements qui ont la responsabilité d'offrir les cours du cheminement *Tremplin DEC* et en informer la Commission des études.

6. PROCESSUS D'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR L'OFFRE DE COURS DU CHEMINEMENT *TREMPLIN DEC*

6.1. Échéancier du processus d'appel d'offres

Le tableau 1, de la page suivante, présente l'échéancier du processus d'appel d'offres.

6.2. Éléments contenus dans l'appel d'offres

Afin d'assurer l'équité et la transparence, l'appel de candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC* comprend les éléments suivants :

- L'échéancier;
- Le processus de soumission et d'évaluation de cours proposés;
- Les critères et les règles de l'appel de candidatures ;
- Le Formulaire de présentation – Cours liés au cheminement *Tremplin DEC* (voir l'annexe 5);
- Les critères de sélection qui sont utilisés afin d'évaluer les départements qui souhaitent offrir un ou les deux cours liés au cheminement *Tremplin DEC* (voir l'annexe 6).

Tableau 1 Échéancier du processus d'appel d'offres

Légende :

Comité d'analyse : Comité d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*

DÉ : Direction des études

DÉP : Département

Action	Responsable	Échéance
Présentation de l'avancement des travaux de rédaction du <i>Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC</i> à la CÉ	DÉ	5 septembre 2019
Présentation de l'avancement des travaux de rédaction du <i>Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC</i> à l'ACCDP	DÉ	19 septembre 2019
Formation du comité d'analyse	DÉ	27 novembre 2019
Présentation du <i>Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC</i> à la CÉ	DÉ	7 novembre 2019
Appel de candidatures pour l'offre de cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i>	DÉ	8 novembre 2019
Consultation, s'il y a lieu, de la conseillère ou du conseiller pédagogique associé au département qui propose une candidature	DÉP	Novembre 2019
Dépôt de la candidature au comité d'analyse	DÉP	29 novembre 2019
Analyse des candidatures	Comité d'analyse	5 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
Recommandations faites à la DÉ concernant les candidatures pour l'offre de cours	Comité d'analyse	9 décembre 2019
Sélection finale des candidatures	DÉ	13 décembre 2019
Envoi des réponses aux départements	DÉ	13 décembre 2019
Information à la Commission des études des départements qui auront la responsabilité d'offrir les cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i>	DÉ	19 décembre 2019
Bilan du processus de gestion des candidatures de l'offre de cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i> remis à la Direction des études	Comité d'analyse	Mi-janvier 2020
Dissolution du comité d'analyse	DÉ	Janvier 2020

6.3. Critères d'évaluation des candidatures

Pour l'analyse des candidatures, le comité d'analyse utilise les critères d'évaluation (annexe 6) ainsi que la grille critériée (annexe 7).

7. GESTION DU GUIDE

7.1. ENTRÉE EN VIGUEUR DU GUIDE

Le présent guide entre en vigueur dès son adoption par la Direction des études du Collège.

7.2. ÉVALUATION ET RÉVISION DU GUIDE

En vertu des responsabilités qui lui sont confiées, la Direction des études assure la diffusion du présent guide ainsi que le suivi constant de son application. Au besoin, elle procède à l'évaluation du guide et à sa révision.

8. ANNEXES

Annexe 1 Objectifs et standards des compétences 1006 et 1007

Objectifs et standards des activités favorisant la réussite
Compétences essentielles

Code : 1006	
<i>Objectif</i>	<i>Standard</i>
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
Utiliser des stratégies d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Démonstration d'autonomie dans la réalisation de travaux individuels. • Collaboration efficace dans le travail d'équipe. • Utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Distinguer des facteurs liés à la réussite scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Description suffisante des facteurs suivants : motivation et engagement, intelligences multiples, styles d'apprentissage, intelligence émotionnelle. • Liens pertinents entre ces facteurs et leur rôle dans la réussite scolaire. • Examen des tâches demandées au regard de ses caractéristiques personnelles.
2. Documenter un sujet.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix de ressources documentaires variées. • Prise de notes, écoute et lecture efficaces. • Organisation pertinente de l'information. • Validité et fiabilité des sources.
3. Rédiger un travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste de l'objet du travail. • Cohérence du plan de rédaction. • Développement logique du propos. • Réponse appropriée à la question de départ. • Communication claire des résultats. • Respect des règles de présentation. • Respect des règles du français à l'oral et à l'écrit.
4. Gérer ses études.	<ul style="list-style-type: none"> • Planification appropriée du temps consacré à ses études, à son travail et à ses loisirs personnels. • Préparation appropriée aux évaluations. • Moyens appropriés pour gérer le stress et l'anxiété.
5. Élaborer une stratégie d'amélioration continue de ses méthodes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste de ses méthodes de travail. • Analyse juste de ses caractéristiques personnelles. • Jugement critique de sa motivation et de son engagement. • Propositions pertinentes pour l'amélioration de ses méthodes de travail.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : au plus 45	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

Objectifs et standards des activités favorisant la réussite
Compétences essentielles

Code : 1007

Objectif	Standard
Énoncé de la compétence	Critères de performance liés à l'ensemble de la compétence
Planifier son cheminement scolaire et professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de rigueur dans la démarche. • Respect des règles du français.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Cerner les composantes de son identité.	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire détaillé de ses goûts et de ses champs d'intérêt. • Description précise de ses traits de personnalité et de ses valeurs. • Examen critique de ses aptitudes et de son potentiel.
2. Examiner des champs d'études ou des champs professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de secteurs d'intérêt en fonction de son profil personnel. • Analyse détaillée des caractéristiques du marché du travail. • Sollicitation de ressources pertinentes et variées. • Portrait juste des professions et des programmes d'études explorés.
3. Élaborer des hypothèses de parcours.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation juste entre son profil personnel et les résultats de sa démarche exploratoire. • Détermination juste des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs. • Comparaison pertinente d'hypothèses de parcours scolaires et professionnels. • Justification appropriée du parcours choisi. • Plan d'action réaliste. • Synthèse pertinente des réflexions.
4. Évaluer sa démarche d'orientation.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen critique des ressources utilisées. • Comparaison pertinente avec d'autres démarches. • Détermination juste des forces et des faiblesses de la démarche.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : au plus 45	
Précision : Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.	

Annexe 2 Plan-cadre du cours *Exploration et orientation* (365-YA0-LG)



PLAN-CADRE
Enseignement régulier
Cheminement *Tremplin DEC* (081-06)

TITRE ET CODE DU COURS

Exploration et orientation (365-YA0-LG)

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE ET DU DEVIS MINISTÉRIEL ET IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES ET CRITÈRES DE PERFORMANCE S'APPLIQUANT AU COURS

Développement complet de la compétence « **Planifier son cheminement scolaire et professionnel** » (1007)

Éléments de compétence :

- 1-Cerner les composantes de son identité;
- 2-Examiner des champs d'études ou des champs professionnels;
- 3-Élaborer des hypothèses de parcours;
- 4-Évaluer sa démarche d'orientation.

Tous les critères de performance (voir annexe 1)

PRÉSENTATION DU COURS

Ce cours permet à l'étudiante et à l'étudiant d'approfondir sa réflexion vocationnelle menant à la réalisation d'un plan scolaire ou professionnel. D'une part, il offre l'occasion de développer une meilleure connaissance de soi en explorant des facettes de sa personne (valeurs, aptitudes, intérêts, traits de personnalités, potentiel). D'autre part, il vise à élargir sa connaissance du monde du travail en favorisant la découverte de différents contextes socioprofessionnels et en élaborant plusieurs hypothèses de parcours.

CONTRIBUTION DU COURS AU CHEMINEMENT

Ce cours correspond à l'une des deux activités favorisant la réussite propres au cheminement *Tremplin DEC* et s'offre à l'étudiante et à l'étudiant inscrit en première session. Il est suivi du cours *Action réussite* offert à l'étudiante et à l'étudiant de deuxième session dans le cheminement *Tremplin DEC*.

OBJECTIF D'INTÉGRATION

À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant est en mesure de planifier son cheminement scolaire et professionnel.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les enseignantes et les enseignants doivent s'assurer de l'équivalence de la production finale d'intégration. « L'évaluation est équivalente lorsqu'elle [...] utilise des modes, des objets et des instruments d'évaluation comparables pour un même cours donné par plus d'une enseignante ou d'un enseignant à une même session. » (PIEA, article 3.1 b) iii.)

Production finale d'intégration

L'évaluation finale peut prendre la forme d'un journal de bord, d'un blog, d'un travail écrit, d'un portfolio, etc. Cette production individuelle doit présenter au moins deux hypothèses de parcours justifiées par les apprentissages liés à l'identité de l'étudiante ou de l'étudiant et aux divers contextes socioprofessionnels examinés tout au long de la session. On doit y retrouver aussi une évaluation de sa propre démarche.

Critères d'évaluation de la production finale d'intégration

- Démonstration de rigueur dans la démarche exploratoire;
- Respect de la qualité de la langue orale et écrite;
- Respect des normes de présentation dans les travaux écrits;
- Utilisation adéquate de la démarche réflexive.

Pourcentage de la production finale d'intégration à l'intérieur de l'évaluation sommative du cours

La production finale d'intégration a une pondération de 40 % dans l'évaluation sommative du cours.

Évaluation de la qualité de la langue française

Dans tous les travaux écrits ou oraux, une attention particulière sera accordée à la qualité de la langue française. En conformité avec la PIEA, « la notation prévue pour la qualité du français écrit et oral est de dix pour cent (10 %) de chaque évaluation sommative. L'évaluation de la qualité du français s'effectue par retrait des points selon les règles et les procédures d'évaluation des apprentissages élaborées » par le comité du cheminement *Tremplin DEC*.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La pondération de ce cours est 1-2-1, ce qui correspond à une période consacrée à un enseignement plus théorique en classe et deux périodes à des ateliers ou à des travaux pratiques. De plus, l'étudiante et l'étudiant doit consacrer l'équivalent d'une période pour le travail scolaire à faire à la maison.

Les activités d'apprentissage suivantes sont suggérées : lectures, discussions en groupe, réflexions personnelles, mises en situation, consultation de sources variées, séminaires, ateliers, rédaction de rapports, mises en action concrètes, tables rondes, bilan réflexif, etc.

La planification de ce cours et des « activités particulières » (voir annexe 4 pour davantage de détails) doit être réalisée en collaboration avec le personnel professionnel et doit tenir compte des dates importantes liées aux demandes d'admission et de changement de programme. Dans ce contexte, afin de favoriser la planification du cours ainsi que l'engagement des étudiantes et des étudiants, ce cours de 45 heures est placé à l'horaire sous la forme de deux fois deux périodes par semaine. Ce temps peut être consacré au cours ainsi qu'à diverses activités dont des « activités particulières », des périodes d'études, des projets d'équipes ou des sorties éducatives.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU ESSENTIEL DU COURS

Premier objectif d'apprentissage : Cerner les composantes de son identité

Contenu lié à cet objectif :

- Connaissance de soi;
- Inventaire de ses goûts et de ses champs d'intérêts personnels et professionnels;
- Description de ses traits de personnalité et de ses valeurs;
- Examen critique de ses aptitudes et de son potentiel;
- Remise en question des concepts de motivation, d'engagement et de réussite;
- Posture face à l'avenir;
- Quête de sens;
- Participation à des activités combinant différentes perspectives, telles que des ateliers, des activités socioculturelles et sportives, de la recherche et des visites.

Deuxième objectif d'apprentissage : Examiner des champs d'études et des contextes socio-professionnels

Contenu lié à cet objectif :

- Exploration de différentes sphères d'activités et de milieux de vie sous forme, notamment, de stages exploratoires, d'entrevues, de visites, d'ateliers;
- Détermination de secteurs d'intérêts en fonction de son profil personnel;
- Analyse détaillée des caractéristiques du marché du travail;
- Sollicitation de ressources pertinentes et variées, dont celles du Collège;
- Portrait juste des professions et des programmes d'études explorés.

Troisième objectif d'apprentissage : Élaborer des hypothèses de parcours

Contenu lié à cet objectif :

- Mise en relation juste entre son profil personnel et les résultats de sa démarche exploratoire;
- Détermination juste des investissements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;
- Comparaison pertinente d'hypothèses de parcours scolaires et professionnels;
- Justification appropriée du parcours choisi;
- Plan d'action réaliste;
- Synthèse pertinente de ses réflexions.

Quatrième objectif d'apprentissage : Évaluer sa démarche vocationnelle

Contenu lié à cet objectif :

- Examen critique des ressources explorées;
- Comparaison pertinente avec d'autres démarches;
- Détermination juste des forces et des faiblesses de sa démarche.

MANUEL OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de manuel à acquérir obligatoirement pour les étudiantes et les étudiants. Toutefois, il est possible que des lectures soient à prévoir sous forme de recueil de textes.

Le *Guide de présentation des travaux écrits* (document conçu par le Département de français, le Département de Sciences humaines et le programme Arts, lettres et communication) est suggéré pour la rédaction des travaux écrits

RECOMMANDATION

Les membres du comité du cheminement *Tremplin DEC* adoptent de cette version initiale du plan-cadre du cours *Exploration et orientation* (365-YA0-LG) lors de la rencontre du 31 octobre 2019.

Annexe 3 Plan-cadre du cours *Action réussite* (365-YA1-LG)



PLAN-CADRE
Enseignement régulier
Cheminement Tremplin DEC (081-06)

TITRE ET CODE DU COURS

Action réussite (365-YA1-LG)

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE DU DEVIS MINISTÉRIEL ET IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES ET CRITÈRES DE PERFORMANCE S'APPLIQUANT AU COURS

Développement complet de la compétence « **Utiliser des stratégies d'apprentissage** » (1006).

Éléments de compétences :

- 1- Distinguer des facteurs liés à la réussite;
- 2- Documenter un sujet;
- 3- Rédiger un travail;
- 4- Gérer ses études;
- 5- Élaborer une stratégie d'amélioration continue de ses méthodes de travail.

Tous les critères de performance (voir annexe 1).

PRÉSENTATION DU COURS

Ce cours, conçu pour être à la suite du premier cours du cheminement *Tremplin DEC, Exploration et orientation*, vise, pour l'étudiante et l'étudiant, à approfondir ses stratégies d'apprentissage et ses méthodes de travail intellectuel tout en consolidant ses hypothèses de parcours scolaire et professionnel. Ce cours est aussi le lieu d'une réflexion sur les rôles de la culture générale et l'impact de son réinvestissement dans la formation de l'étudiante et de l'étudiant. Essentiellement orienté vers le travail de documentation, de communication et de rédaction, ce cours permet à l'étudiante et à l'étudiant de développer des outils de gestion de ses études, d'expérimenter le travail d'équipe, de développer une pratique réflexive et d'élaborer une stratégie d'amélioration continue de ses méthodes de travail, et ce, dans un contexte de recherche et de partage d'informations liées aux exigences des études supérieures et des milieux socioprofessionnels. La pédagogie par projets, dont les thèmes sont liés aux contextes socioprofessionnels propres aux différentes hypothèses de parcours développées dans le cours précédent, est mise de l'avant afin de rendre les apprentissages signifiants.

CONTRIBUTION DU COURS AU CHEMINEMENT

Ce cours correspond à l'une des deux activités favorisant la réussite privilégiées dans le cheminement *Tremplin DEC*. Il s'offre à l'étudiante et l'étudiant inscrit en deuxième session du cheminement. Il est précédé du cours

Exploration et orientation, qui lui est offert en première session, et poursuit l'approche orientante développée dans le premier cours.

OBJECTIF D'INTÉGRATION

À la fin de ce cours, l'étudiante et l'étudiant est en mesure d'utiliser des stratégies d'apprentissage et des méthodes de travail efficaces.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les enseignantes et les enseignants doivent s'assurer de l'équivalence de la production finale d'intégration. « L'évaluation est équivalente lorsqu'elle [...] utilise des modes, des objets et des instruments d'évaluation comparables pour un même cours donné par plus d'une enseignante ou d'un enseignant à une même session. » (PIEA, article 3.1 b) iii.)

Production finale d'intégration

Au final, l'étudiante et l'étudiant doit appliquer différentes stratégies et méthodes de travail pour produire une synthèse d'informations liées aux enjeux d'un milieu socioprofessionnel. Cette production peut prendre la forme d'une présentation orale, d'un kiosque d'information, d'un rapport écrit combiné à une communication orale de type séminaire, etc. Cette production finale doit inclure des travaux individuels et d'équipe.

Critères d'évaluation de la production finale d'intégration

- Démonstration de rigueur dans toutes les étapes demandées;
- Respect de la qualité de la langue orale et écrite;
- Respect des normes de présentation dans les travaux écrits;
- Collaboration efficace dans le travail d'équipe.

Pourcentage de la production finale d'intégration à l'intérieur de l'évaluation sommative du cours

La production finale d'intégration a une pondération de 40 % à l'intérieur de l'évaluation sommative du cours.

Évaluation de la qualité de la langue française

Dans tous les travaux écrits ou oraux, une attention particulière sera accordée à la qualité de la langue française. En conformité avec la PIEA, « la notation prévue pour la qualité du français écrit et oral est de dix pour cent (10%) de chaque évaluation sommative. L'évaluation de la qualité du français s'effectue par retrait des points selon les règles et les procédures d'évaluation des apprentissages élaborées » par le comité du cheminement *Tremplin DEC*.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La pondération de ce cours est 1-2-1. Chaque semaine, une période est donc consacrée à un enseignement plus théorique en classe et deux périodes, à des ateliers ou à des travaux pratiques. De plus, l'étudiante et l'étudiant doit consacrer l'équivalent d'une période pour le travail scolaire à faire à la maison.

Les activités d'apprentissage suivantes sont suggérées : lectures, discussions en groupe, réflexions personnelles, mises en situation, consultation de sources variées, séminaires, ateliers, rédaction de rapports, mises en action concrètes, tables rondes, bilan réflexif, etc. Il est aussi suggéré de favoriser un contexte de recherche et de partage d'informations liées aux exigences des études supérieures et des milieux socioprofessionnels.

La planification de ce cours et des « activités particulières » (voir annexe 4 pour davantage de détails) doit être réalisée en collaboration avec le personnel professionnel et doit tenir compte des dates importantes liées aux demandes d'admission et de changement de programme. Dans ce contexte, afin de favoriser la planification du cours ainsi que l'engagement des étudiantes et des étudiants, ce cours de 45 heures est placé à l'horaire sous la forme de deux fois deux périodes par semaine. Ce temps peut être consacré au cours ainsi qu'à diverses activités dont des « activités particulières », des périodes d'études, des projets d'équipes ou des sorties éducatives.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU ESSENTIEL DU COURS

Premier objectif d'apprentissage : Distinguer des facteurs liés à la réussite

Contenu lié à cet objectif :

- Réflexion sur les rôles et fonctions de la culture générale dans la formation de l'étudiante de l'étudiant;
- Description des facteurs suivants : motivation et engagement, intelligences multiples, styles d'apprentissage, intelligence émotionnelle, mémoire;
- Liens pertinents entre ces facteurs et leur rôle dans la réussite scolaire;
- Examen des tâches demandées au regard de caractéristiques personnelles de l'étudiante ou de l'étudiant.

Deuxième objectif d'apprentissage : Documenter un sujet

Contenu lié à cet objectif :

- Choix de ressources documentaires variées portant sur des thèmes et contenus liés au cours;
- Utilisation des technologies de l'information;
- Prise de note, lecture et techniques d'écoute efficaces;
- Organisation pertinente de l'information en vue d'une présentation orale ou écrite;
- Validité et fiabilité des sources utilisées.

Troisième objectif d'apprentissage : Rédiger un travail

- Détermination juste de l'objet du travail;
- Rédaction d'un plan de rédaction;
- Développement logique du propos;
- Réponses appropriées à la question de départ;
- Communication claire des résultats;
- Respect des règles de présentation.

Quatrième objectif d'apprentissage : Gérer ses études

Contenu lié à cet objectif :

- Identification de moyens (outils et stratégies) appropriés pour gérer le stress et l'anxiété, dont notamment la planification, le contrôle et les ajustements nécessaires dans :

- la gestion du temps;
- la préparation aux évaluations;
- le travail d'équipe;
- la préparation aux exposés oraux.

Cinquième objectif d'apprentissage : Élaborer une stratégie d'amélioration continue de ses méthodes de travail

Contenu lié à cet objectif :

- Évaluation juste de ses méthodes de travail;
- Analyse de ses connaissances et de ses caractéristiques personnelles;
- Jugement critique de sa motivation et de son engagement;
- Proposition pertinente pour l'amélioration de ses méthodes de travail.

MANUEL OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de manuel à acquérir obligatoirement pour les étudiantes et les étudiants. Toutefois, il est possible que des lectures soient à prévoir sous forme de recueil de textes.

Le *Guide de présentation des travaux écrits* (document conçu par le Département de français, le Département de Sciences humaines et le programme Arts, lettres et communication) est suggéré pour la rédaction des travaux écrits.

RECOMMANDATION

Les membres du comité du cheminement *Tremplin DEC* adoptent de cette version initiale du plan-cadre du cours *Action Réussite* (365-YA1-LG) lors de leur rencontre du 31 octobre 2019.

Annexe 4 Présentation des activités particulières



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Les activités particulières contribuent à enrichir l'expérience de cette population étudiante en plus de permettre l'accès aux divers services du Collège dans une perspective de réussite éducative.

Les activités particulières sont prises en charge par le personnel professionnel pour permettre à cette communauté d'accéder à divers services dont l'Orientation, l'Information scolaire et professionnelle, la Vie étudiante, l'Aide psychosociale, la Bibliothèque, ainsi que de continuer à développer leurs compétences et d'approfondir leur réflexion vocationnelle menant à la réalisation d'un plan scolaire ou professionnel. Ces activités peuvent être réalisées individuellement ou collectivement.

Enfin, en collaboration avec le personnel enseignant, la planification des activités particulières doit tenir compte des contenus et des échéanciers liés aux cours offerts. Les dates liées aux demandes d'admission et de changement de programme doivent également être prises en compte.

LISTE D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

Les activités particulières suggérées sont :

- Passation de tests et de questionnaires par la conseillère ou le conseiller d'orientation (CO);
- Rencontres individuelles et en groupe avec la conseillère ou le conseiller d'orientation (CO);
- Rencontres avec la conseillère ou le conseiller en formation scolaire;
- Visites des professionnels du collège (Aide pédagogique individuelle, Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, Conseiller à la vie étudiante, etc.);
- Visites des ressources disponibles au Collège;
- Utilisation des ressources du Collège telles que le Centre d'aide en bureautique et le Centre d'aide en Français;
- Participation à des ateliers d'aide à la réussite;
- Entrevues avec professionnels;
- Stages exploratoires en milieu scolaire ou professionnel;
- Visites de milieux de travail;
- Ateliers sur l'utilisation des ressources d'informations scolaires et professionnelles;
- Présentation des modalités et concepts liés au choix de carrière;
- Participation aux activités socioculturelles et sportives du Collège;
- Activités pour comprendre les stratégies d'admission;
- Autres activités complémentaires aux cours.

Note : Le personnel professionnel rencontrera régulièrement les enseignantes et les enseignants intervenant dans le cheminement *Tremplin DEC* afin de convenir des priorités d'action.

RECOMMANDATION

Les membres du comité du cheminement *Tremplin DEC* recommandent l'utilisation de la présentation des activités particulières pour les cours *Exploration et orientation* (365-YA0-LG) et *Action Réussite* (365-YA1-LG) lors de leur rencontre du 31 octobre 2019.

Mode de collaboration proposé (maximum 1500 caractères ou 250 mots)

- Collaboration :
 - Entre les enseignantes et les enseignants qui offrent le même cours
 - Entre l'ensemble du personnel enseignant qui offre les deux cours du cheminement *Tremplin DEC*
 - Entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans le cheminement *Tremplin DEC*
- Intégration de l'approche interdisciplinaire

Expertise pédagogique du département (maximum 1500 caractères ou 250 mots)

- Compréhension des caractéristiques de la population étudiante du cheminement *Tremplin DEC* et intérêt envers cette population
- Compétence disciplinaire en lien avec les objectifs et standards du cours
- Compétences des enseignantes et des enseignants favorisant leur intervention dans le cheminement *Tremplin DEC*
- Importance de la valorisation et de l'évaluation du français

Date de l'approbation du département :

Prénom et nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur de département :

Veillez retourner le formulaire rempli par courriel à l'attention de Karine Bonneville, conseillère pédagogique à l'adresse courriel suivante : karine.bonneville@clg.qc.ca

Inscrivez dans l'objet : Candidature cheminement Tremplin DEC

Date limite pour déposer une candidature : 29 novembre 2019

Annexe 6 Grille d'évaluation des candidatures pour l'offre de cours du cheminement *Tremplin DEC*

Nom du département :	
Cours visé par le département	<input type="checkbox"/> Exploration et orientation (1007 Planifier son cheminement scolaire et professionnel) <input type="checkbox"/> Action réussite (1006 Utiliser des stratégies d'apprentissage)

	OUI	NON
Le formulaire de présentation des cours associés à Tremplin DEC est remis à la date butoir ou avant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le dossier est complet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les règles du <i>Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement Tremplin DEC</i> sont toutes respectées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification		

	Supérieur	Bien	Minimal	Insuffisant	Inexistant
Vision pédagogique proposée (/50)					
Respect des documents de référence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Plan-cadre Objectifs et standards Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i> 	15 pts	12 pts	9 pts	6 pts	0 pt
Justification					
Cohérence du projet pédagogique proposé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	35 pts	28 pts	21 pts	14 pts	0 pt
Justification					
Mode de collaboration proposé (/20)					
Collaboration :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Entre les enseignantes et les enseignants qui offrent le même cours Entre l'ensemble du personnel enseignant qui offre les deux cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i> Entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans le cheminement <i>Tremplin DEC</i> 	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts	0 pt
Justification					
Intégration de l'approche interdisciplinaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts	0 pt
Justification					

Expertise pédagogique du département (/30)					
Compréhension des caractéristiques de la population étudiante du cheminement <i>Tremplin DEC</i> et intérêt envers cette population	<input type="checkbox"/> 7,5 pts	<input type="checkbox"/> 6 pts	<input type="checkbox"/> 4 pts	<input type="checkbox"/> 3 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
Justification					
Compétence disciplinaire en lien avec les objectifs et standards du cours	<input type="checkbox"/> 7,5 pts	<input type="checkbox"/> 6 pts	<input type="checkbox"/> 4,5 pts	<input type="checkbox"/> 3 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
Justification					
Compétences des enseignantes et des enseignants favorisant leur intervention dans le cheminement <i>Tremplin DEC</i>	<input type="checkbox"/> 7,5 pts	<input type="checkbox"/> 6 pts	<input type="checkbox"/> 4,5 pts	<input type="checkbox"/> 3 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
Justification					
Importance de la valorisation et de l'évaluation du français	<input type="checkbox"/> 7,5 pts	<input type="checkbox"/> 6 pts	<input type="checkbox"/> 4,5 pts	<input type="checkbox"/> 3 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
Justification					
Commentaires s'il y a lieu :					TOTAL :
<p>Recommandation du comité d'analyse des candidatures pour l'offre de cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i></p> <p>Le cours proposé est :</p> <p><input type="radio"/> Recevable</p> <p><input type="radio"/> Recevable, mais non accepté (justifications)</p> <p><input type="radio"/> Non recevable</p>					

Annexe 7 Grille critériée

Critères d'évaluation	Supérieur (100 %)	Bien (80 %)	Minimal (60 %)	Insuffisant ou inexistant (40 % ou 0 %)
Respect des règles du guide (critère prépondérant)				
Respect des règles du Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i>	Toutes les règles sont respectées.			Les règles sont peu ou pas du tout respectées.
Vision pédagogique proposée (50 points)				
Respect des documents de référence (inclut le respect de tous les documents en un seul critère, soit le plan-cadre, les objectifs et standards et le Guide d'appel d'offres pour les cours du cheminement <i>Tremplin DEC</i>) (15 points)	L'information respecte parfaitement les documents de références. (15 points)	L'information respecte bien les documents de référence. (12 points)	L'information respecte minimalement les documents de référence. (9 points)	L'information respecte peu ou pas les documents de référence. (6 points ou 0 point)
Cohérence du projet pédagogique proposé (35 points)	La cohérence du projet pédagogique et les activités pédagogiques proposées sont évidentes et parfaitement détaillées. (35 points)	La cohérence du projet pédagogique et les activités proposées sont bien démontrées et bien détaillées. (28 points)	La cohérence du projet pédagogique et les activités pédagogiques proposés sont démontrées et minimalement détaillées (21 points)	La cohérence du projet pédagogique et les activités pédagogiques proposées sont peu ou pas démontrées, sont incomplètes ou sont discutables. (14 points ou 0 points)
Mode de collaboration proposé (20 points)				
Collaboration entre les enseignantes et les enseignants qui offrent le même cours / entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans le cheminement <i>Tremplin DEC</i> (10 points)	Le mode de collaboration proposé est parfaitement détaillé et conceptualisé. Il correspond parfaitement au principe de collaboration. (10 points)	Le mode de collaboration proposé est bien détaillé et conceptualisé. Il correspond bien au principe de collaboration. (8 points)	Le mode de collaboration proposé est minimalement détaillé et conceptualisé. Il correspond minimalement au principe de collaboration. (6 points)	Le mode de collaboration proposé est peu ou pas conceptualisé. Le principe de collaboration est peu ou pas démontré ou est discutable. (4 points ou 0 point)

